

# Le Pacte pour l'emploi Pour répondre aux intérêts de qui?<sup>1</sup>

Nicole Jetté

Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)

19 mars 2008

Le 18 mars dernier, le gouvernement a annoncé en grandes pompes le *Pacte pour l'emploi*. Le FCPASQ n'a pas été invité au show médiatique du gouvernement Charest. Par contre, plusieurs médias ont démontré que le FCPASQ est le porte-parole des personnes assistées sociales.

Voici une première analyse du point de vue du FCPASQ :

**L'idéologie qui supporte ce scénario:** les personnes assistées sociales ne veulent pas travailler, par ce pacte, le gouvernement Charest et certains de ses partenaires prétendent leur offrir des *solutions miracles* sans reconnaître les véritables causes découlant de la pauvreté et des préjugés : prestation indécente, absence de véritables programmes de formation, diverses formes de discrimination basées sur le statut *personne assistée sociale*...

Exemples de solutions miracles réchauffées dans le *Pacte pour l'emploi* :

A) **les "primes" à la participation** : augmentation de 130 à 200\$ par mois. La principale mesure identifiée par le ministre lors de l'entrevue peut s'échelonner sur 3 ans :

1. 6 mois pour apprendre à préparer un cv, à se présenter à un employeur (techniques d'entrevues) et montage d'un porte-folio (cv, la présentation des diverses sources de financement accessibles aux employeurs (subventions salariales, formation en entreprise, subvention pour stages tel Découvrir, crédit d'impôt, et tout autre formule que le ministre pourra inventer à sa discrétion)
2. recherche *d'employeurs acheteurs* que le ministre nomme *entreprises partenaires*
3. la personne en recherche d'emploi aura droit à un service que le ministre a comparé à un service d'appel 911 (*accompagnement téléphonique pour les situations de détresse ?*)

Pour le FCPASQ, par cette prime pour des démarches aussi élémentaires de recherche d'emploi le ministre reconnaît que la prestation de base des
---

---

<sup>1</sup> L'analyse originale est disponible sur le site du FCPASQ au <http://www.fcpasq.qc.ca/>

personnes sans contraintes sévères reconnues est un handicap à la recherche d'emploi. S'il était cohérent et voulait véritablement garantir aux personnes assistées sociales le revenu et les moyens d'effectuer une recherche active d'emploi, il augmenterait les prestations d'un minimum de 200\$.

Le FCPASQ demande plus que ce minimum par sa revendication pour un barème plancher qui garantisse la couverture des besoins essentiels dans le respect du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) auquel a adhéré les gouvernements du Canada et du Québec

4. pour les personnes éloignées du marché de travail (3 ans et plus à l'aide sociale), si elles trouvent un emploi au salaire minimum à 35 heures semaines, en plus de la prime au travail actuelle de 500\$, **durant 1 an**, elles recevront un supplément de 200\$ par mois.

Pour le FCPASQ, en prévoyant ce supplément de 200\$, le gouvernement reconnaît que le salaire minimum est insuffisant. Plutôt d'augmenter en conséquence le salaire minimum, il choisit de créer une nouvelle classe de personnes salariées. Imaginons dans une usine des personnes au salaire minimum qui apprennent que leur consoeur et/ou confrère de travail ont une prime qui équivaut à environ 1,30\$/heure (200\$ /150 heures). Quel message recevra la ou les personnes que le ministre prétend vouloir soutenir ?

B) **D'un côté**, le ministre de l'Emploi a répété de diverses façons, que **toute personne qui voulait retourner sur le marché du travail aurait droit au bénéfice du Pacte pour l'emploi** et, **de l'autre côté**, une prévision de seulement **50,000** personnes assistées sociales pourront en bénéficier sur une période de 3 ans.

Par cet énoncé, le ministre ne répète-t-il pas les mêmes préjugés qu'en avril 2007, suite à sa nomination comme ministre de l'Emploi et de la Solidarité ? **Il avait alors affirmé que les personnes assistées sociales ne voulaient pas retourner sur le marché du travail** car elles avaient tout : les soins dentaires, les lunettes...

C) Dans le *Pacte pour l'emploi*, les **nouveaux programmes de formation** sont prévus presque exclusivement **pour les personnes actuellement en emploi** et ont comme objectif la productivité des entreprises.

Pour les personnes assistées sociales qui ne répondent pas aux critères du régime d'assurance-chômage pour de la formation, celle-ci reste une abstraction... Est-ce nécessaire de rappeler que les montants du fonds de l'assurance-chômage viennent uniquement des travailleuses et travailleurs et des employeurs ? Les gouvernements n'investissent aucun montant. Le gouvernement fédéral en détourne même une partie.

Une portion importante des coûts liés aux programmes de formation assumés par le régime de l'assurance chômage est assumée par les cotisations payées par les travailleuses et travailleurs qui n'arrivent pas à se qualifier pour des prestations d'assurance-chômage advenant une perte d'emploi à cause de la précarité de leurs conditions de travail.

En conclusion, ce *Pacte* est basé sur les besoins des entreprises et non sur les besoins et la réalité des personnes en recherche d'emploi ou en cours d'emploi précaire. D'ailleurs le président du *Conseil du patronat*, monsieur Michel Kelly-Gagnon, a spontanément reconnu que ce pacte leur est très favorable. Ce *Pacte* rejoint le programme de l'ADQ et reprend les idées de l'IEDM...

Voilà en résumé le message du FCPASQ suite au *show médiatique*. Des partenaires partageant ce point de vue telles la FFQ; Au bas de l'échelle; la FAFMRQ; le Collectif pour un Québec sans pauvreté ne faisaient pas partie de la liste des invités du gouvernement.